



# Examen

*par la commission de gestion*

du

«Projet de révision du plan directeur  
communal - PDCom »

selon le message du Conseil Municipal  
du 11 octobre 2018

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission de gestion a examiné le message du conseil municipal relatif à l'objet cité en page d'accueil. La commission s'est réunie à quatre reprises, soit le lundi 15 avril, le lundi 19 août, le lundi 26 Août 2019 et le lundi 9 septembre 2019.

## 1. Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

## 2. Préambule

En préambule la commission propose que les précisions suivantes soient apportées au message soumis à son étude, PDcom :

- Le degré de contrainte du PDcom doit être précisé.  
En effet le PDcom doit être, du point de vue de la Cogest, **un instrument de pilotage non contraignant.**
- Dans le même esprit, **c'est le conditionnel qui doit être utilisé pour les projets non aboutis** mentionnés dans le PDcom  
En effet, avant que tous les aspects des projets évoqués soient définis, plus particulièrement leur financement, ces derniers ne peuvent être considérés comme acquis.
- La Cogest demande de mentionner dans le PDcom l'engagement de la ville à respecter les prescriptions légales concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

## 3. Remarque

La Cogest constate que le message soumis à son examen est plus politique que financier. Les sujets relevés par la Cogest ne porteront donc pas exclusivement sur l'aspect financier.

#### 4. Etude/questions par thème

##### La stratégie globale de la Ville de Sion

A3 Stratégie spatiale de la Ville : Nécessité d'une vision globale

Objectif de densification : Comment seront modifiés les différents règlements ? (par exemple le règlement de constructions)

##### Les stratégies thématiques

B1 La stratégie paysagère et nature

Comment relier les zones naturelles ?

Est-ce que la densification n'est pas contradictoire avec les objectifs de conservation des zones naturelles ?

L'irrigation des jardins et des vignes sur un réseau d'eau non potable ne serait-elle pas judicieuse ?

B2 Stratégie économique

Relocalisation des entreprises : « la bonne entreprise au bon endroit » quels moyens peuvent être utilisés ? Le risque de départ de la commune des entreprises est-il pris en compte ?

Au centre-ville, l'encouragement à transformer les rez de chaussées en zone commerciale n'engendre-t-il pas des problèmes (risque d'effondrement dû à l'agrandissement des surfaces de vitrines, respect des normes parasismiques) ?

B3 Stratégie touristique

Quels moyens sont envisagés pour encourager les acteurs touristiques à regrouper leurs forces ?

La Cogest regrette le manque d'intérêt pour la mise en valeur du patrimoine archéologique. Qui est propriétaire de ce patrimoine ?

B4 La stratégie de mobilité

Questions : l'incitation à l'utilisation des moyens de transport autre que les TIM sera financée par quels moyens ?

Passage du trafic par l'autoroute : quelle solution alternative est envisagée en cas d'interruption du trafic sur l'autoroute ?

Accessibilité des transports public aux personnes avec handicap : quels moyens sont envisagés ?

Que veut faire la ville pour favoriser le covoiturage et à quel coût ?

Quel avenir pour les voies industrielles ?

## B5 Stratégie énergétique

La Cogest relève que la stratégie énergétique a déjà partiellement été approuvée.

Questions :

Le potentiel de turbinage des eaux potables est-il déjà totalement utilisé ?

Avec les travaux liés au CAD, le schéma illustrant la stratégie énergétique ne devrait-il pas être actualisé ?

## B6 La stratégie urbaine

Quels besoins ? à quel horizon ? (logements à loyer modéré, éco quartier, etc...)

Comment est intégrée la problématique du réchauffement climatique ?

Avenir de l'aéroport : quelle est la stratégie de la ville ?

### Les sites du développement : les "chantiers"

#### C1 La vieille ville (et le patrimoine assimilé)

Est-il nécessaire d'étendre la pratique de la vieille ville au centre historique des villages ?

Les mêmes règles de protection y seront-elles applicables ? Quelles seront les conséquences financières pour la ville ?

#### C2 La ville du XXème siècle

Requalifier les bâtiments, réparer les erreurs de 1970/1980

Est-ce que cet objectif sera contraignant pour les propriétaires ?

Comblent les « Dents creuses », quels délais, quelles utilisations ?

#### C3 Ronquoz21

Pourquoi la liaison Plaine Montagne n'est-elle pas évoquée dans ce paragraphe ?

#### C5 Les coteaux de Gravelone et Platta

Bloquer la zone constructible de Platta mise en attente de parcelle ? Précision sur l'objectif de non agrandissement de la zone à construire ?

Prioriser les objectifs, soit :

Statuer définitivement sur les zones réservées

Définir les zones à protéger définitivement

#### C7 Les Mayens de l'Ours

Beaucoup de terrain avec fosse septique ! L'aménagement des égouts paraît nécessaire.

Le développement de cette zone est lié à la liaison Plaine Montagne : quel développement pour cette zone si ce projet ne se réalise pas ?

Créer des accès piétons pour les Agettes et Salins devrait faire partie des objectifs

C9 Châteauneuf

La présence de l'armée dans le quartier est-elle acquise, quel délai pour le départ de l'armée ?

C10 Bramois, Uvrier, Pont de la Morge, Aproz

Quels partenariats avec quelles communes voisines ?

Quel développement pour les liaisons de transports publics avec le centre-ville ?

Développement des voies de mobilité douce sécurisées : dans quels délais ?

C11 Le Rhône et les espaces publics

Le développement du quartier est conditionné à l'avancée des travaux de Rhône 3, le calendrier est-il disponible ?

Ce développement ne doit-il pas être harmonisé avec celui de Ronquoz 21 ?

PDEP : de quoi s'agit-il, le conseil général y aura-t-il accès ?

#### **5. Conclusion de notre 1<sup>er</sup> examen**

La Cogest prendra position sur le message après réception de la version définitive du PDcom et après clarification des questions soulevées lors de l'étude du projet initial du 11 octobre 2018.

Sion, le 9 Septembre 2019

Le Président

Daniel Ulrich

Le Rapporteur

Charles-André Rey

Document de travail à l'usage du Conseil général